

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SILLAS
du lundi 10 avril 2017**

Le dix avril deux mil dix sept, le Conseil Municipal de SILLAS s'est réuni en session ordinaire à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel DESQUEYROUX, Maire.

Convocation du conseil municipal le 27/03/2017.

PRESENTS : MM Albert JUMEL, Christian MIRAMBET, Jeannot BONNECHERE, Claude DABITCH, Denis LABESQUE, Mmes Sylvie HAMON, GARBAYE Nathalie, BIREPINTE Nathalie et RÉJALOT Elisabeth

ABSENTE EXCUSÉE : Mme HERNADEZ Jacqueline.

Mme HAMON Sylvie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire effectue la lecture du procès verbal de la réunion du 06 février 2017 ; Celui-ci a été adopté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif 2017. Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2017 de la façon suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	93.235,04 €	Recettes réelles	60.290,00 €
Virement section d'invest	26.851,30 €	Résultat reporté	59.786,34 €
TOTAL	120.086,34 €	TOTAL	120.086,34 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	43.598,38 €	Recettes réelles	20.121,68 €
Emprunt	3.374,60 €	Virement section fonct	26.851,30 €
		Solde exécution reporté	0 €
TOTAL	46.972,98 €	TOTAL	46.972,98 €

TAUX IMPOSITIONS 2017 – délib 07_2017

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal DÉCIDE d'AUGMENTER de 1,00 % les taux pour l'année 2017 soit :

- Taxe Habitation 13,08 %
- Foncier Bâti 19,63 %
- Foncier Non Bâti 48,49 %

STATUTS CDC BAZADAIS – délib 10_2017

Monsieur le Maire donne lecture du projet concernant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes du Bazadais conformément aux dispositions de la Loi NOTRE fixant les compétences des EPCI à fiscalité propre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ledit projet délibéré lors du Conseil Communautaire du Bazadais du 17 mars 2017.

F.D.A.E.C. 2017 *délib 08_2017*

Monsieur le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale du 3 mars 2017, présidée par Mr Jean-Luc GLEYZE, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2017, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8.000 €.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- + De réaliser en 2017 les opérations suivantes :

- L'accessibilité à la mairie	4.782,80 € HT
- L'installation portail Salle des Fêtes	1.111,00 € HT
- La mise aux normes blocs secours Salle des Fêtes	412,38 € HT
- L'aménagement autour de l'Eglise	2.124,00 € HT
- L'aménagement paysager parking Eglise	2.309,91 € HT

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 10.740,09 € HT soit 12.426,13 € TTC

- + De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8.000 € au titre des ces investissements,
- + D'assurer le financement complémentaire par autofinancement d'un montant de 4.426,13 €

JOURNAL LE SABITOUT *délib 09_2017*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de travail du 13 mars dernier pour donner le bilan d'une première année de fonctionnement du journal le « Sabitout ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DÉCIDE :

- D'accepter la participation trimestrielle de 1,20 €/habitant (population DGF 2017),
- De fixer le montant des encarts publicitaires à 40,00 € la parution et 140,00 € les quatre parutions,
- De fixer le montant des encarts publicitaires à 300,00 € pour 12 parutions (année),
- De réviser le montant de la participation trimestrielle des communes, chaque fin d'année,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

URBANISME – PLUi –

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion de préparation pour le futur PLUi à eu lieu à Langon le 28 mars 2017. Une première réunion s'est déroulée le 11 avril 2017 à la Mairie de Cours-les-Bains afin de déterminer une approche des zones à modifier sur notre commune ; après cette séance une visite de la commune a été effectuée pour connaître notre territoire et les lieux demandés à inclure dans le nouveau PLUi.

Communications diverses

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention pour un séjour à Campan par l'enfant BOUGUET Joachim par l'École maternelle et primaire Ste Maire de Casteljaloux ; un montant de 50 € a été accordé.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal informe le Conseil municipal qu'il serait judicieux de prévenir la population des risques encourus pour la divagation de chiens. L'information va être diffusée.
- Les lampadaires de l'éclairage public, à la salle des fêtes et à l'abri bus ne fonctionnent pas. Il sera demandé à la Régie de la Réole d'intervenir.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de déterminer les permanences des élections présidentielles d'avril et mai 2017.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h45.